



COMMUNE DE LA VERRERIE

Assemblée communale du mardi 25 mai 2021, dès 20h00

Présidence : M. Marc **Fahrni**, Syndic

Scrutateurs : MM. Michel **Currat** et Yves **Currat**

Rédactrice : Mme Catherine **Mesot**, Secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens inscrits : **922**
Nombre de citoyennes et citoyens présents : **37** (30 sans le conseil communal)
La majorité est : **19** (16 sans le conseil communal)

* * * * *

Au nom du Conseil communal, Marc Fahrni, Président de l'assemblée, a le plaisir d'accueillir les citoyens et citoyennes à l'assemblée communale du 25 mai 2021 qu'il salue cordialement. Il souhaite la bienvenue à Yannick Kilchenmann, nouvel élu, qui remplace Jean-Michel Currat au sein du Conseil communal.

Il excuse les personnes suivantes : Béatrice Duay, membre de la commission des naturalisations, Bernard Andrey, Antony Deillon, Jean-Claude Fischer, membre de la commission de l'aménagement.

Le mode de convocation par avis sur le site Internet de la commune, le tout ménage, l'avis dans la Feuille officielle n° 18 du 7 mai et aux piliers publics, ne suscite aucune remarque, si bien que l'assemblée peut débuter. Les scrutateurs sont nommés et remerciés d'accepter cette charge.

Tractanda de l'assemblée

Le Président propose d'ajouter deux objets au Tractanda:

3.2 : Complément du crédit pour l'aménagement de la route de Colline

Le Président souligne que le projet reste le même ; à la suite de l'approbation du crédit par l'assemblée de décembre 2019, il y a eu une enquête préalable puis une enquête ordinaire et c'est à ce moment-là que le Service de l'environnement a relevé que la réfection de ce collecteur des eaux claires faisait partie des mesures en priorité 1 de notre Plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Ce collecteur situé sous la route doit donc être refait à neuf. De plus on s'est également aperçu lors de la mise à l'enquête que le dernier tronçon du trottoir ne satisfaisait plus aux normes actuelles car il ne mesure que 110 cm de large, alors qu'il devrait mesurer 165 cm.

2.2.2. Délégation de compétences décisionnelles

Marc explique que les délégations de compétences sont accordées par l'assemblée communale, en début de législature. Néanmoins, les décisions financières seront réglées en même temps que le nouveau règlement des finances. Il reste la délégation de compétences décisionnelles, exemple : la commune va empiéter sur le terrain de la paroisse pour la réalisation du trottoir à Le Crêt, le conseil communal devra signer les actes s'il y a échange de terrains, ce qui nécessite la délégation de compétence donnée par l'assemblée communale. Le Président souligne que si un objet en rapport avec la délégation de compétence engendre des frais, celui-ci figurera de toute manière dans le compte d'investissement, l'assemblée en aura ainsi connaissance.



Approbation

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur l'ajout du point 3.2 Complément du crédit pour l'aménagement de la route de Colline.

- **L'assemblée accepte à l'unanimité la modification du Tractanda de l'assemblée en ajoutant le point 3.2.**

De même pour le point 2.2.2. Délégation de compétences décisionnelles

- **L'assemblée accepte à l'unanimité la modification du Tractanda de l'assemblée en ajoutant le point 2.2.2.**

Présentation des membres du Conseil communal pour la nouvelle période administrative

Le Président présente les conseillers en fonction pour cette nouvelle période administrative. Un tableau des membres du conseil est projeté à l'écran, comprenant les dicastères et commissions, ainsi que leur suppléant. *Ce tableau est joint au présent procès-verbal.*

Il informe qu'il y a maintenant plus d'un mois qu'il est en fonction et que ce début se passe bien.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale 15 décembre 2020

Le protocole de l'assemblée du 15 décembre 2020 ne suscite ni remarque ni question. **Il est soumis à l'approbation et est accepté à l'unanimité.**

2. Comptes 2021

2.1 Compte de fonctionnement

Thierry Vial, responsable des finances donne connaissance du compte et donne les précisions suivantes :

Bénéfice entrée d'impôt supérieur que prévu et dépenses inférieures. On a craint le COVID, il y a eu moins de séance du conseil.

0 – Administration

0.2. « Administration générale »

- › Support informatique : Dans ce compte, il n'y a pas que les frais de support informatique, mais aussi les frais pour les nouveaux modules achetés.
- › Programme informatique, site Internet : Ces dépenses s'élève à 12'166 francs, alors qu'on avait budgété 33'000 francs. Cette différence provient du report de mise en place de l'application comptable MCH2, le canton ayant reporté l'échéance. Ces frais sont reportés au budget de cette année 2021.
- › Vente et prestation de service : Il s'agit des heures du secrétariat des écoles pour la fin de l'ancienne année scolaire à Semsales qui ont été refacturées à ladite commune.
- › Imputations internes personnel administratif : Il s'agit des heures du secrétariat des écoles



1 - Ordre public

14. « Police du feu »

- › Les taxes d'exemptions sont en augmentation, on avait projeté 42'000 francs et on a encaissé 52'417 francs.

141. « Corps des sapeurs-pompiers »

- › Solde des sapeurs-pompiers : On avait budgété 40'000 francs. En fait, les interventions ont été moins nombreuses, on a versé 26'425 francs.

2 – Enseignement et formation

21. « cycle obligatoire »

219 « Accueil extrascolaire »

- › Traitement du personnel : 57'728 francs. Il avait été dit que les communes pourraient toucher les RHT, mais ça n'a pas été le cas. On a payé l'entier des salaires comme de normal.
- › Prestation des parents : Il est légèrement à la baisse.
- › Les charges nette pour l'AES s'élèvent à 23'913 francs. Elles sont moins importantes qu'en 2019 où elles étaient de 35'831 francs.

29. « Administration scolaire »

Le cercle scolaire commun avec Semsales est en fonction depuis août 2020. Les comptes en commun démarre au 1^{er} août. Certaines postes comme : la conciergerie, l'entretien informatique, par exemple, restent à la charge des communes respectives.

- › Eau, Epuration : la taxe d'épuration pour l'école est dorénavant comptabilisée.
- › Participation : La participation de notre commune au cercle scolaire avec Semsales est de 40'159 francs. On avait prévu un budget de 50'000 francs.
- › Traitements : les salaires versés à la monitrice de natation et à la conductrice du bus pour Semsales sont refacturé à Semsales. Chaque commune paie ses propres charges concernant ces postes.
- › Activités culturelles et sportives : le budget de 26'000 pour le camp de ski n'a pas été utilisé, comme il n'a pas eu lieu.
- › Participations des communes : le montant de 88'238 est réparti selon la clef suivante : la moitié en fonction du nombre d'habitants et l'autre moitié en fonction du nombre d'élèves.

3 – Culte, culture et loisirs

30. « culture »

- › Participation aux frais du conservatoire : Elle est de 10'000 francs moins importante que prévue.

311. « gestion des tourbières » : 19'127 francs de frais d'entretien, mais sur ce montant on a reçu une subvention du canton de 15'000 francs.

4 – Santé

Le total de ce chapitre est de 543'507 d'excédent de charges.

5 – Affaires sociales

52. « Caisse maladie et accidents »

- › Le compte concerne la récupération des primes antérieures impayées, ainsi que le remboursement des actes de défaut de biens, ainsi que le versera du canton pour l'agence AVS.

54. « Protection de la jeunesse »

- › Subvention aux crèches et garderies : il y a une forte augmentation pour les crèches et garderie.
- › Subvention aux mamans de jour. Par contre, c'est une baisse légère pour les mamans de jour.



541. « école maternelle »

- › Traitements : De même que pour les salaires du personnel de l'AES. La commune n'a pas touché de RHT et payé l'entier des salaires.

58. « Assistance »

581. « Service social de la Haute-Veveyse »

- › Informatique : 18'576 francs de dépenses alors que le budget prévu se montait à 33'567 francs. Tous les investissements projetés pour le nouveau logiciel n'ont pas été réalisés, raison pour laquelle il y a cette différence entre le budget et les comptes.

6 – Transports et communications

62. « Routes communales – génie civil »

Il y a moins de dépenses pour :

- › Déneigement : 6'916 francs, contre un budget de 15'000 francs.
- › Entretien des routes : 35'258 francs, contre un budget de 46'000 francs.

7 – Protection et aménagement de l'environnement

70. « Approvisionnement en eau »

- › Entretien et rénovation des installations : 45'109 francs de coûts, alors que les prévisions étaient de 30'000 francs. Il y a eu d'importants entretiens.
- › Attribution à la réserve : 18'862 francs.

71. « Protection des eaux »

- › Entretien et rénovation des installations : C'est le contraire que pour l'eau potable, puisqu'on n'a eu que 590 francs d'entretien, alors qu'on pensait à 15'000 francs de dépenses.
- › Attribution à la réserve : 64'000 francs.

72. « Ordures ménagères »

- › Frais de ramassage : 40'178 francs
- › Vente de sacs à ordures : 59'499 francs
- › Les taxes de base sont en augmentation : 59'269 francs
- › Frais de ramassage à la déchetterie : 76'629 francs qui ne suffisent juste pas pour le financement de la déchetterie qui s'élève à 75'217 francs.

79. « Aménagement du territoire »

- › Honoraires des bureaux d'ingénieurs... : Un montant de 17'792 francs du premier travail réalisé par l'urbaniste.

8 – Economie

81. « Forêts »

- › Vente de bois : 5'175 francs comme budgété

84. « Café de la Croix fédérale »

- › Loyer : On a offert deux mois de location en raison de la fermeture dues aux mesures sanitaires causées par la pandémie.



9 – Finances et impôts

90. « Impôts »

- Revenu des personnes physiques : pour l'année en cours et les années antérieures : 2'300'000 francs, pour un budget de 2'030'000 francs.
- Fortune des personnes physiques : estimée à 100'000 francs, on a comptabilisé 138'350 francs
- Impôt à la source : 89'444 francs, budgété 54'000 francs
- Prestations et bénéfice en capital : Budgété 52'000 francs, mais il y a eu une ristourne sur les années antérieures de 56'795 francs, raison pour laquelle il n'y a que 24'458 francs dans les comptes.
- Fonds propres des entreprises : 44'000 francs, on avait budgété 3'300 francs.
- Contribution du canton qu'on touche pendant 7 ans pour la réforme de la fiscalité des entreprises : 129'000 francs.

93. « Péréquation financière »

- L'attribution de la péréquation des ressources et des besoins est en hausse 453'000 francs en 2020 contre 445'000 en 2019.

94. « Gérance fortune et dettes »

942 « Immeuble et patrimoine financier »

- Entretien des bâtiments communaux a coûté 33'293 francs. Toutefois, nous avons reçu une ristourne de l'assurance de 14'485 francs pour des dégâts des eaux.

Le résultat du compte de fonctionnement 2020 montre un bénéfice de 495'135 francs.

Thierry Vial souligne que c'est une surprise d'avoir un bénéfice, tout comme d'autres communes. Nous n'avons pas fait de ristourne par rapport aux impôts. Compte tenu de notre potentiel fiscal, on s'interrogera sur ce sujet lorsqu'on établira notre prochain budget.

On a comptabilisé deux amortissements extraordinaires : un de 50'000 francs sur cimetière et un autre de 11'537 francs sur les endiguements.

Marc relève concernant la différence entre le budget et les comptes, qu'on tient compte du montant qui n'est pas encore réalisé pour les investissements.

2.2. Compte d'investissement

Thierry Vial présente ensuite la situation des comptes d'investissement, par chapitre.

6 – Transports et communications

62. « Routes communales et génie civil »

- Réfection du réseau routier AF, 2^{ème} étape : 230'935 francs
- Place de stationnement et aménagement d'un trottoir à Le Crêt, début d'investissement : 74'765 francs
- Réfection de la route de la Colline : 2'845 francs

7 - Protection et aménagement de l'environnement

70. « Approvisionnement en eau » :

- 720 francs de taxe de raccordement

79. « Aménagement du territoire »

- révision du PAL : 383 francs qui proviennent de l'ancien investissement

Le compte d'investissement 2020 se solde par un déficit de 295'010 francs.



Bilan

Thierry Vial résume ensuite le bilan :

ACTIFS

- 10. « Disponibilité »
 - Les liquidités s'élèvent à 1'331'664 francs à la fin de l'année. Elles ont augmentées.
- 11. « Débiteurs »
 - 1'436'900 francs, en légère baisse.
- 14. « Patrimoine administratif »
 - 9'456'808 francs. On devra réévalué ces comptes lors de la mise en place de MCH2.

PASSIFS

- 20 « Créances »
 - Pour 125'529 francs.
- 22 « Dette à moyen terme »
 - Bâtiment scolaire : 4'193'150 francs

Thierry Vial informe l'assemblée que tous ces documents sont publiés sur le site Internet de la commune.

2.3. Rapport de la Commission financière

Le Président donne la parole à Marc Pauchard, Président de la Commission financière qui salue les personnes présentes.

Marc Pauchard donne connaissance du rapport de la Commission financière. Cette dernière s'est réunie le 10 mai 2021. Les membres de la commission financière ont procédé aux travaux d'examen et de révision des comptes relatifs à l'exercice 2020. Ces activités de contrôle ont été menées en collaboration avec le responsable communal du dicastère des finances Monsieur Thierry Vial et de Monsieur Daniel Gremaud, boursier de notre commune.

Durant cette soirée, les membres de ladite commission ont passé en revue tous les comptes et comparé les chiffres de ceux-ci avec ceux du budget. Monsieur Thierry Vial a commenté spontanément certains points, sa présentation étant toujours très claire et explicite. Ils relèvent la qualité et le sérieux de son travail.

Marc Pauchard donne lecture du rapport de l'organe de révision mandaté par notre commune. *

Suite à la vérification qu'elle a effectuée et se basant sur le rapport de l'organe de révision, la commission financière propose aux citoyennes et citoyens présents ce soir d'approuver le compte de fonctionnement qui se solde par un excédent de revenus de 495'135 francs, ainsi que celui d'investissement de l'année 2020.

Elle remercie l'ensemble du conseil communal, ainsi que Monsieur Gremaud pour la qualité de leur travail et la très bonne gestion de notre commune.

2.4. Rapport de l'organe de révision

*Marc Pauchard donne ensuite connaissance du rapport de l'organe de révision, à savoir la Fiduciaire Fiducum à Marly.

Celle-ci note qu'elle a effectué l'audit des comptes annuels comprenant le bilan et les comptes de fonctionnement et d'investissements pour l'exercice 2020. Elle rappelle la responsabilité du Conseil communal et celle de l'Organe de révision en attestant qu'elle remplit les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la Loi sur les communes du canton de Fribourg et son règlement



d'application, ainsi que les normes d'audit (NAS). Selon leur appréciation, les comptes pour l'exercice arrêtés au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi.

Elle recommande d'approuver les comptes annuels qui sont soumis ce soir, présentant au compte de fonctionnement un excédent de produits de 495'134 francs 99 et au compte d'investissement un excédent de charges de 295'0010 francs.

Approbation

M. le Président soumet au vote par main levée l'approbation du compte de fonctionnement :

➤ **Le compte de fonctionnement 2020 est approuvé à l'unanimité.**

Il soumet ensuite au vote par main levée l'approbation du compte d'investissement :

puis l'approbation du compte d'investissement :

➤ **Le compte d'investissement 2020 est accepté à l'unanimité.**

Le Président de l'assemblée remercie Thierry Vial, la caissière, ainsi que la Commission financière pour le La bonne tenue des comptes. Il passe la parole à Pascal Grandjean pour la présentation du point 3.1.

3. Investissements supplémentaires 2021

3.1 3^{ème} étape de la réfection des routes AF

Pascal Grandjean présente la demande de budget d'investissement pour la 3^{ème} lots des routes AF.

Introduction

Notre commune compte 37 chemins agricoles communaux reconnus pas les AF (améliorations foncières). Un certain nombre de ces tronçons sont en mauvais état et nécessitent des travaux d'entretien. A cet effet, l'assemblée communale du 11 décembre 2012 a approuvé un crédit d'étude de 20'000 francs.

Les travaux de réfection sont subventionnés à hauteur de 57 % par les AF (30% Confédération et 27% canton), le solde étant à la charge des propriétaires privés ou de la commune, lorsqu'elle est elle-même propriétaire de la route en question. Le premier et le deuxième lot ont été réalisés entre 2016 et 2019.

Troisième lot

L'année 2021 doit permettre de rénover un troisième lot de chemins, soit deux chemins communaux et quatre objets entièrement privés :

- › Chemin du Sapaley, 650 mètres (dont 50 mètres privés)
- › Route d'Oron 14, 110 mètres
- › Route des Villages 19, 60 mètres (privé)
- › Trois accès privés (André Godel, Bernard Andrey, Gilles Grandjean)

Le montant total des travaux est estimé à 504'330 francs par le bureau d'ingénieurs Géosud. Les subventions attendues s'élèveront à 243'099 francs. Quant aux propriétaires privés, ils contribueront au projet à hauteur de 85'564 francs. **Le solde net à charge de la commune s'élève par conséquent à 177'667 francs.**

Le conseil communal sollicite un crédit d'investissement à hauteur de ces montants.



Financement

Nous solliciterons du Service de l'agriculture un crédit d'investissement sans intérêt, comme nous l'avons fait pour les deux étapes précédentes. S'il est accordé, ce crédit devrait représenter le 35% du montant à notre charge après subvention, soit environ 62'000 francs. Ce crédit est à rembourser en huit ans.

Le solde du projet sera financé par les liquidités disponibles en banque.

Charges induites par le projet

Hormis le remboursement du crédit d'investissement (environ 7750 francs par an pendant huit ans), ce projet n'engendre aucune autre charge significative pour la commune au niveau du compte de fonctionnement.

Le tableau récapitulatif est présenté à l'écran et annexé au présent procès-verbal.

Suivi de la procédure

Si ce budget est accepté par l'assemblée ce soir, les propriétaires privés concernés signeront les conventions, puis la commune financera l'investissement et refacturera la participation pour les routes privées aux propriétaires de celles-ci.

Il n'y a pas de question de la part des citoyen/ne/s.

3.2 Crédit complémentaire pour les aménagement à la route de la Colline

Pascal Grandjean présente la demande de crédit complémentaire.

Introduction

L'assemblée communale du 10 décembre 2019 a approuvé un crédit de 234'000 francs pour la réfection du bas de la route de la Colline et la construction d'un trottoir. Lors de la mise à l'enquête des travaux, il est apparu que le collecteur d'eau clair qui se trouve dans cette route devait être refait à neuf.

Projet

Le projet présenté à l'assemblée communale du 10 décembre 2019 prévoyait de conserver le collecteur existant. Lors de la mise à l'enquête, le Service de l'environnement (SEn) a relevé que la réfection de ce collecteur faisait partie des mesures de priorité 1 dans notre Plan général d'évacuation des eaux validé en 2017. Par conséquent, si la route dans laquelle se trouve ce collecteur doit être refaite, il ne saurait être question d'y maintenir ce collecteur en mauvais état (état confirmé le passage de la caméra qui a été fait par la commune).

Par ailleurs, la mise à l'enquête a également fait apparaître que le dernier tronçon de trottoir sur le bas de la route de la Colline ne satisfaisait plus aux normes actuelles : il ne fait qu'environ 110 cm de large alors qu'il devrait faire 165 cm. Ces travaux exigent une emprise sur le terrain privé, d'environ 50 m². Le propriétaire a signé la convention proposée par la commune. Il a été convenu que la commune se charge d'arracher sa haie et d'effectuer les travaux d'aménagement de son talus.

Montant de l'investissement

Le devis estimatif global incluant le remplacement du collecteur et l'élargissement du trottoir comme établi par le bureau d'ingénieurs se monte désormais à 295'000 francs, TVA incluse. **Le Conseil sollicite par conséquent un crédit complémentaire de 61'000 francs en plus de celui déjà approuvé le 19 décembre 2019.**



Incidences financières

Les charges supplémentaires au niveau du compte de fonctionnement tiennent essentiellement au financement. Selon l'art. 53, al. 1, let. d du Règlement d'exécution de la loi sur les communes, un tel projet doit être amorti de manière linéaire au taux de 4%, soit une charge annuelle de 2440 francs pendant 25 ans pour le crédit complémentaire.

Le taux d'intérêt pour une durée moyenne à longue est estimé à 2%, soit 1220 francs pour la première année. Ces deux charges représentent par conséquent un total de 3660 francs pour la première année.

Pascal Grandjean commente de devis estimatif projeté à l'écran :

▪ Génie civil	:	197'791 francs
▪ Eclairage public	:	13'369 francs
▪ Marquage	:	2'000 francs
▪ Divers honoraires	:	21'316 francs
▪ Honoraires ingénieurs	:	50'000 francs
▪ Total TTC, arrondi	:	285'000 francs

Au 285'000 francs, il faut ajouter une chambre qui n'était pas indiquée sur les plans, la déplacer et ajouter 32 mètres supplémentaire au collecteur. Au total le budget s'élève à 295'000 francs.

Questions et remarques des citoyens

Charly Monney demande s'il est prévu un marquage au milieu de la route, car dans le virage devant le Soleil Levant, les véhicules qui descendent coupent le virage. Pascal va en parler au géomètre. Il ajoute que quelqu'un lui a fait la même remarque. Marc Fahrni explique que pour que ce marquage soit possible, il faut que la route ait un minimum défini de largeur. Il est soumis à l'autorisation du canton.

S'agissant du marquage, Marc Pauchard demande de ne pas oublier d'indiquer le « STOP » sur la route, à la croisée entre la route cantonale, le nouveau trottoir et la route qui va vers l'usine. Pascal Grandjean prend note de cette remarque.

Le Président note que le marquage a été présenté à l'enquête ordinaire et validé par le service des ponts et chaussées.

Rapport de la Commission financière

Le Président donne la parole à Marc Pauchard, Président de la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Point 3.1 - Réfection de la troisième étape des routes AF

Monsieur Pascal Grandjean a présenté cet objet à la commission financière lors de la séance de révision des comptes. Cet investissement s'inscrit dans la continuité du projet de réfection des routes AF de notre commune.

La commission financière émet un préavis favorable pour cet investissement et propose à l'assemblée de l'accepter.

Point 3.2 - Crédit complémentaire pour la réfection de la route de la Colline et construction d'un trottoir

La commission financière émet un préavis favorable pour la demande concernant cet investissement supplémentaire et propose à l'assemblée de l'accepter.

Marc Pauchard remercie encore tous les membres de notre conseil communal pour le temps consacré au bon développement de notre commune et plein succès pour la nouvelle législature.

Il remercie les citoyen/ne/s présents ce soir, et souhaite à tous et toutes une belle fin de soirée.



Approbation

Le Président demande à l'assemblée de voter sur le point 3.1 – Budget de 177'667 francs pour la réfection de la troisième étape des routes AF.

- **Les citoyens et citoyennes se prononcent par vote à main levée et l'accepte à l'unanimité.**

M. le Président demande à l'assemblée de voter sur le point 3.2 - Crédit complémentaire de 62'000 francs pour l'aménagement de la route de la Colline.

- **Les citoyens et citoyennes se prononcent par vote à main levée et l'accepte à l'unanimité.**

Le Président remercie les citoyen/ne/s pour leur confiance.

4. Période administrative 2021-2026

4.1 Mode de convocation aux assemblées communales

Marc propose à l'assemblée de maintenir le mode de convocation actuelle, c'est-à-dire par affichage aux piliers publics, envoi d'un tout ménage, publication sur le site Internet de la commune et de la feuille officielle du canton de Fribourg dans le délai réglementé par la loi sur les communes.

Il n'y a pas de remarque ou question de la part des citoyen/ne/s.

Approbation

Le point 4.1 – mode de convocation aux assemblées communales selon la proposition précitée est voté par l'assemblée et acceptée à l'unanimité par vote à main levée.

4.2 Nomination des membres de la commission financière

Le Président informe que trois commissions doivent être nommées par l'assemblée communale. Il s'agit de la commission financière, de la commission des naturalisations et de la commission de l'aménagement. Il n'y a pas de grand changement quant aux membres qui se présentent et qui pour la plupart étaient déjà en fonction.

Il présente la liste des membres de la commission financière proposée à l'assemblée :

Dunand	Jean-Marie
Favre	Thomas
Pauchard	Marc
Pittet	Christine
Vuichard	Sylviane
Werro	Marie-Line
Yerly	Marc

Il demande ensuite à l'assemblée s'il y a d'autres candidats intéressés par cette fonction. Ce n'est pas le cas.



Approbation

M. le Président passe à la nomination des membres de la commission financière par l'assemblée. Ils sont élus par acclamations.

4.3 Nomination des membres de la commission des naturalisations

La parole est donnée à Frédéric Deillon pour la présentation des membres de la commission des naturalisations, étant donné que Le Président de l'assemblée fait partie des candidats.

Marianne	Currat
Béatrice	Duay
Marc	Fahrni
Jean-Paul	Pittet
Yasmina	Savary

Yasmina Savary (secrétaire) et Jean-Paul Pittet sont de nouveaux membres en remplacement à Magalie Vial et Denis Grandjean qui ont démissionné.

Frédéric demande ensuite à l'assemblée s'il y a d'autres candidats intéressés par cette fonction. Ce n'est pas le cas.

Approbation

M. le Président passe à la nomination des membres de la commission des naturalisation par l'assemblée. Ils sont élus par acclamations.

4.4 Nomination des membres de la commission de l'aménagement et de l'énergie

Le Président passe ensuite à la présentation des membres proposés pour la commission de l'aménagement et de l'énergie. Il relève que la commune est en train de finaliser la mise à l'enquête du PAL, qu'elle travaille avec les communes du district sur le Plan Directeur Régional (PDR) de la Veveyse. Ces deux dossiers sont importants, raison pour laquelle le conseil communal a décidé d'étoffer cette commission de deux membres supplémentaires. Il relève aussi, que dans notre commune la commission de l'énergie et de l'aménagement est une seule et même commission.

Bernard	Andrey
Anthony	Deillon
Pascale	Delafontaine
Jean-Claude	Fischer
Jean-Bernard	Jaquet
Laurent	Lavigne
Charly	Monney
Stéphanie	Sumi
Jean-Charles	Vial

Le Président relève que la secrétaire de cette commission n'est pas membre. Il demande ensuite à l'assemblée s'il y a d'autres candidats intéressés par cette fonction. Ce n'est pas le cas.

Approbation

M. le Président passe à la nomination des membres de la commission de l'aménagement et de l'énergie par l'assemblée. Ils sont élus par acclamations.



4.5 Délégation de compétences décisionnelles

L'assemblée communale détient ces compétences, mais pour que le conseil communal ait à convoquer l'assemblée communale, à chaque signature d'acte de sa compétence, le conseil communal demande une délégation de compétences.

Le Président donne les précisions au sujet desdites compétences :

Elle concerne notamment les opérations immobilière. L'article 67 al. 2 de la Loi fédérale sur les communes prévoit cette disposition, à savoir que le législatif peut déléguer au conseil communal les compétences dans les matières ci-après :

- L'achat, la vente, l'échange la donation ou le partage d'immeubles, la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant l'atteindre un but économique analogue à celui de l'acquisition ou d'une aliénation d'immeubles
- La délégation de tâche à un tiers entraînant des dépenses nouvelles
- Les conventions liant la commune à un tiers entraînant des dépenses nouvelles
- Les cautionnements et autres garanties
- Les prêts et participations qui ne répondent pas aux conditions usuelles de sécurité et de rendement
- L'acceptation d'une donation avec charge ou d'une legs avec charge

Le Président demande aux citoyen/ne/s s'ils ont des questions ou remarques. Ce n'est pas le cas.

Approbation

M. le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur ce point.

Les citoyen/ne/s acceptent à l'unanimité de donner la délégation de compétences décisionnelles au conseil communal.

5. Modification du règlement communal sur l'évacuation des eaux claires et des eaux usées

Présentation

Le Président relève que le conseil communal a organisé une assemblée d'information pour les deux projets de modification de règlement, eau potable et eaux claires/eaux usées. Il donne la parole à Yannick Kilchenmann pour la présentation du règlement sur l'évacuation des eaux.

Yannick Kilchenmann donne les informations les plus importantes qui touchent principalement les taxes. Il explique que les taxes servent à couvrir les frais communaux liés entre autres au Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et à couvrir les frais liés à la STEP, STAP et réseau intercommunal du VOG.

Taxe unique de raccordement

Taxe servant à couvrir les frais du réseau communal

7 francs 32 / m² x l'indice (IBUS) de la parcelle. Ce prix est resté le même.

Taxe servant à couvrir les frais du VOG – STEP

Un équivalent habitant (EH) à 862.50. Anciennement le calcul était de 3'450 par unité locative. Le montant de cette taxe n'a donc pas changé, puisque pour un unité locative il faut 4 EH.



Exemple

Pour un terrain d'une surface de 1000 m² avec un IBUS de 0.6 et 4 EH, on arrive à une taxe de 7'842 francs (4'392 francs pour le réseau communal + 3'450 francs pour la STEP).

Taxe de base

Cette taxe a pour but de financer les mesures du PGEE pour les cinq premières années et de financer l'entretien des équipements communaux. Elle sera de 10 ct/m², sans pondération, puisque le calcul sera effectué d'après l'utilisation de l'eau et non plus sur la grandeur du terrain. Anciennement, on comptait 50 ct/m² x l'indice de la parcelle.

La commune facturera aux propriétaires des routes communales, cantonales, nationales, une taxe de 8 ct/m². C'est une nouveauté.

A noter que l'agrandissement de la STEP du VOG n'est financé par la taxe de base.

L'investissement pour la première étape des mesures du PGEE, dont les coûts sont estimés à 646'000 francs, pourront être financés avec la réserve. Toutefois, lorsque la réserve aura été complètement utilisée, on devra revoir si la taxe de base est suffisante.

Taxe d'exploitation

Cette taxe sert à couvrir les coûts de fonctionnement, ainsi que les investissements du VOG.

La taxe a été calculée selon la facture d'eau consommée dans notre commune et les frais d'exploitation. On arrive à un montant de 1,95 au m³ pour couvrir les frais de fonctionnement.

On doit investir dans pour la nouvelle STEP du VOG. Notre part étant de 1'156'720 francs, auxquels on ajoute les frais financiers. Le conseil communal a décidé de couvrir que le 60% de ce montant. On arrive à un prix de 65 ct/m³.

Au total la taxe d'exploitation sera facturée au prix de 2 francs 60, actuellement elle est de 1 francs 20.

Yannick Kilchenmann passe la parole à Thierry Vial concernant les recommandations de Monsieur Prix.

Thierry Vial explique que la commune a soumis ses tarifs proposés dans notre nouveau règlement à Monsieur Prix et qu'elle doit informer l'assemblée des divergences avec ses recommandations.

L'augmentation maximale recommandée pour la taxe de base au m² est de 20%.

L'augmentation est passée de 41% dans la version soumise à M. Prix à 31% dans la version actuelle. Même avec cette augmentation de 31% il n'est pas sûr que la commune parvienne à financer les charges d'exploitation (communales et VOG). Le conseil considère qu'une augmentation de 20% compromettrait la maintenance du réseau communal. En effet les taxes dues au VOG devront être payées de toute façon. Dans le premier projet, la taxe au m² était fixée à 15 cts, contre 10 cts dans la version actuelle.

Monsieur Prix dit qu'on a calculé l'investissement sur la valeur à neuf alors que les installations existent depuis plusieurs années. Thierry précise qu'on calcule sur 60% et non le 100%.

On a reformulé le texte de l'article 26 du projet de règlement afin que les charges imputables dans le cadre de la détermination adéquate des taxes pour l'évacuation et l'épuration des eaux correspondent, au maximum, aux montants calculés pour le maintien de la valeur des installations (60% des amortissements sur la base des valeurs de remplacement et des durées d'utilisation des installations). Tous les calculs ont été faits en ne retenant que le 60% des montants effectifs. L'article du règlement a été complété dans ce sens.

La façon de calculer la taxe

Monsieur prix demande d'adopter pour le calcul de la taxe de base annuelle :

- une taxe sur les unités de raccordement ou un tarif échelonné dégressif sur des tranches de consommation d'eau (ou éventuellement, pour les ménages, l'un des autres modèles alternatifs proposés) pour financer l'entretien des collecteurs EU ;
- une taxe calculée par m² de surface étanche réelle, au moins pour les surfaces supérieures à 200 m² et les routes publiques, pour financer l'entretien des collecteurs EC.



La méthode est quasi impossible à mettre en œuvre. Le canton a rejeté le tarif échelonné dégressif que nous souhaitions appliquer. Nous avons réintroduit une taxe au m² et l'avons étendu aux routes.

Conclusion

Le nouveau règlement est conforme à la législation et permet la réalisation des mesures du PGEE et le financement des infrastructures projetées par le VOG.

- Hormis les taxes, il n'y a pas de changements majeurs par rapport au règlement actuel.
- Le règlement a été transmis au surveillant des prix de la Confédération, dans une version qui prévoyait une taxe au m² de 0.15 CHF (augmentation globale des taxes de 41%). Le surveillant des prix est d'avis qu'une telle augmentation est excessive. La taxe au m² a été ramenée à CHF 0.10.

Approbation

Le Président soumet au vote de l'assemblée la modification du règlement communal sur l'évacuation des eaux claires et des eaux usées.

Les citoyen/ne/s acceptent cet objet à la majorité par vote à main levée. Il y a trois abstentions et aucune objection.

6. Modification du règlement communal sur la distribution de l'eau potable

Présentation

Yannick Kilchenmann présente le règlement sur la distribution de l'eau potable. Par un premier temps, il fait part de quelques chiffres :

- › Réserve : 528'632 francs
- › Vente moyenne entre 2017 et 2019 : 115'172 m³
- › 350 compteurs d'eau
- › 585 logements ou locaux

Les taxes devront financer :

- › l'investissement du PIEP à raison de 545'000 francs et les frais financiers des investissements de 27'904 francs.
- › les frais d'exploitation comprenant les rénovations et l'entretien estimés à 236'000 francs.

Pour financer ces frais d'exploitation, le conseil communal a étudié deux variantes, soit une réserve sur 25 ans, soit le maintien de la valeur des installations pour un total de 120'529 francs.

Les taxes

Deux variantes ont été étudiées

- Une taxe de base par compteur au prix de 1 franc 55 : on arrive à 344 francs
- Une taxe de base par logement/local au prix de 1 franc 55 : on arrive à 194 francs

Le choix s'est porté sur la taxe par logement.



Conformément aux recommandations de M. Prix, le conseil communal a choisi d'échelonner le tarif par nombre de pièces d'appartement :

<i>Nombre de pièces par logement</i>	<i>Nombre</i>	<i>Tarif</i>	<i>Prix</i>
< 3 pces	82	80	6'552
3-4	199	120	23'868
5-6	70	160	11'232
6+ et villas	234	200	46'800
Fermes et gros consommateurs	35	300	10'500
Total	620		98'952

Proportion du maintien de la valeur et des frais financiers : 82%

Le conseil a retenu la variante suivante :

- › La réserve sera utilisée pour financer les charges d'entretien. Cette réserve ayant été accumulée par les clients de l'eau au fil des années, il est logique de l'utiliser pour palier à l'usure du réseau.

Les frais financiers du PIEP, ainsi que les charges pour le maintien de la valeur des installations sont calculés à 82% seulement.

- › Il s'agit de ne pas alourdir excessivement le coût de l'eau, sachant que les taxes de l'évacuation des eaux augmentent également. Si les recettes devaient s'avérer insuffisantes, une augmentation pourrait être décidée en tout temps.

Taxe exploitation à 1franc 55 /m3

Taxe de base pour les logements

- › moins de 3 pièces 80 francs
- › de 3 à 4 pièces 120 francs
- › de 5 à 6 pièces 160 francs
- › plus de 6 pièces ou maison individuelle 200 francs

Taxe pour les entreprises (commerces, artisans, exploitations agricoles...) calculée sur la consommation annuelle :

- › jusqu'à 50 m3 80 francs
- › de 51 à 200 m3 150 francs
- › de 201 à 400 m3 200 francs
- › plus de 401 m3 300 francs

Yannick Kilchenmann passe la parole à Thierry Vial qui donne connaissance des recommandations de Monsieur Prix.

Pour la taxe de base, le dernier projet soumis au surveillant des prix comportait trois échelons pour la taxe de base, avec de fortes différences entre les échelons. Le surveillant des prix a recommandé d'introduire un quatrième échelon, de revoir le nombre de pièces par échelon et de réduire la différence entre les montants des différents échelons.

Le conseil communal suit en tout point ces recommandations en ajoutant toutefois 10 francs au tarif de chaque échelon (afin d'atteindre le 82% des frais financiers et du maintien de la valeur).

Pour la taxe d'exploitation, le surveillant des prix base ses calculs sur un prix actuel du mètre cube d'eau de fr. 1.00 (au lieu de fr. 1.45). Il recommande de ne pas augmenter le prix au-delà fr. 1.26 (soit 26 cts d'augmentation).

Le conseil recommande de ne pas suivre les recommandation du surveillant des prix et maintient son projet d'augmenter le tarif du mètre cube de 10 cts, soit à fr. 1.55, à cause des frais d'entretien important



Questions des citoyen/ne/s

Marc Pauchard demande comment sont calculées les taxes pour un immeuble de 8 appartement, à savoir s'il n'y a qu'une seule taxe. Thierry Vial explique qu'on va cumuler les taxes par logement : exemple pour un bâtiment comprenant 10 appartement de 3 pièces = 10 x 120 francs. Il souligne que le conseil communal utilise le principe du consommateur – payeur.

Approbation

Le Président soumet au vote de l'assemblée la modification du règlement communal sur la distribution de l'eau potable.

Les citoyen/ne/s acceptent cet objet à la majorité par vote à main levée. Il y a deux abstentions et aucune objection.

Le Président dit un grand merci aux personnes présentent ce soir pour leur confiance.

7. Divers

Le Président donne la parole à Frédéric Deillon pour quelques informations sur les investissements qui sont en cours, à savoir la place de stationnement vis-à-vis de l'école et l'arrêt de bus.

Frédéric Deillon débute par un bref historique.

- *décembre 2018*

la première variante de 300'000 francs a été présentée par l'assemblée communale. Celle-ci avait alors demandé au Conseil de mieux prendre en compte la sécurité.

- *Décembre 2019*

Ce travail a été confié à Géosud qui a proposé une variante en décembre 2019, comprenant une zone 30 et 50 km/h en guise de porte d'entrée devant le secteur de l'école.

- *Au printemps 2020*

La demande préalable communiquée au canton n'a pas été approuvée car le canton a demandé une étude de circulation. Le bureau Citec a élaboré cette étude, reçue en juin 2020 et acceptée par le Conseil communal début juillet. Cette étude a été intégrée au projet par Géosud.

- *Mi-novembre 2020*

Un examen préalable du dossier a été transmis au canton.

- *22 mars 2021*

Le Conseil communal reçoit le retour de l'enquête préalable du canton. Plusieurs préavis sont défavorables. Une délégation du conseil communal a alors rencontré M. Gremaud et Ropraz de Géosud pour analyser les points à modifier, tout en gardant pour objectif une mise à l'enquête rapide.

- *Avril 2021*

Géosud nous communique les documents produits pour répondre aux préavis de l'Etat, soit 48 conditions dans 12 préavis.

Le grand changement qui impacte le projet est la hauteur du quai à 22 cm, hauteur à respecter pour correspondre à la loi entrée en vigueur en décembre 2020. Ce changement a un coût de 25'000 francs car les bordures doivent être adaptées. Il y a lieu en effet de vérifier le raccord par rapport à la place devant l'école. Par contre les barrières et autres agencements dont le coût était estimé à 18'000 francs ont été abandonnés. Un autre changement sera la mise en conformité du trottoir situé devant l'entrée du garage des Immeubles en PPE. Actuellement c'est une ligne jaune au sol qui fait office de zone sécurisée. Ce sont des coûts supplémentaires en vue !

- *Mi-mai 2021*

Le conseil communal a donné un délai à la mi-juin 2021 à Géosud pour mettre à jour le dossier de ce projet, afin de le transmettre l'enquête publique avant les vacances, dans l'espoir que les travaux puissent être réalisés pour la prochaine rentrée scolaire.

Frédéric Deillon souligne que l'aspect sécuritaire a pris une certaine importance et a nécessité d'y consacrer du temps.



Le Président informe que la commune a le souhait d'acquérir le terrain vis-à-vis de l'école et que ce dossier va de bon train.

★ ★ ★ ★ ★

Le Président fait part des tâches à venir.

Pour commencer, dans le cadre de l'administration de la commune, il y a plusieurs règlements à toiletter.

En Veveyse

L'Association des communes de la Veveyse (ACV) se développe. Elle est freinée par la Région Glâne Veveyse (RGV). Les communes vont réorganiser les mandats qui seront transférés de la RGV à l'ACV. Le but des communes de la Veveyse est de faire progresser l'ACV. Il y a une volonté de la Veveyse d'aller vite, ce que n'est pas pareil pour la Glâne.

Avenir santé Veveyse

Un groupe de travail a été nommé. L'avenir de la santé en Veveyse est calqué sur le projet de construire un hôpital cantonal d'ici 2030, situé à Fribourg, au bord de l'autoroute. Ce projet a pour but de maintenir un hôpital dans le canton avec un service des soins aigües.

Il est envisagé de créer un centre de soins aigües et 4 centres de santé :

- Hôpital cantonal de la Broye
- Hôpital du Sud
- Ancien hôpital cantonal
- Hôpital de la Singine

Dans le sud, les gruériens aimeraient maintenir Riaz et les glânois Billens. En Veveyse, on a fait le deuil de notre hôpital. On attend les réponses de l'HFR pour la radiologie et d'autres prestations à étudier.

Marc précise que c'est un groupe de travail qui n'a pas de pouvoir de décision politique.

Réseau Santé Social Veveyse (RSSV)

On touche à la fin du dossier de réunification des deux EMS d'Attalens et Châtel. L'acte notarié sera présenté demain soir à l'assemblée des délégués, puis signé s'il est accepté.

Plan Directeur Régional (PDR)

Une première journée de travail été organisée avec les communes du district. Notre commune n'est pas dans un secteur où l'urbanisation va se développer par rapport au plan directeur cantonal. Le Président souligne que nous allons travailler pour obtenir des zones par le biais du PDR.

Cycle d'orientation

Les travaux sont pratiquement terminés. Le bâtiment du CO1 est en fin de rénovation. La bibliothèque va réintégrer le bâtiment du CO durant les vacances d'été. Les quatre bâtiments du CO seront en place pour la nouvelle rentrée scolaire.

La commune de Châtel propose de rénover la piscine pour un coût estimé 6 millions. Le Président relève qu'au niveau sanitaire, la piscine ne répond plus aux normes et pourrait être fermée si rien n'est entrepris.

La commune de Châtel et les communes du district devraient prévoir un désenchevêtrement des bâtiments et terrains qu'ils détiennent afin d'étudier une projet d'ensemble.

Structures veveysanes

L'ACV, le COV et le RSSV sont trois grandes structures veveysanes. Chaque réseau veut investir. Le district a réalisé pour 100'000'000 francs d'investissement et on va à nouveau sur un même budget pour la prochaine législature. Le Président souligne qu'il sera nécessaire d'aller par étape et d'établir un plan de financement dans le cadre de la Veveyse pour échelonner les investissements.

★ ★ ★ ★ ★

Le Président demande si les citoyen/ne/s ont des remarques à formuler au niveau du fonctionnement de la commune. Ce n'est pas le cas.



Le Président désire remercier au nom de la commune, Jean-Michel Currat qui a décidé de ne pas se représentant au sein du Conseil communal pour cette nouvelle période.

Jean-Michel est entré en fonction au conseil communal de Le Crêt en 2001. Il a activement participer au groupe de travail pour la fusion.

En 2004, il est le représentant de l'ancienne commune de Le Crêt au sein du Conseil communal de la toute nouvelle commune de La Verrerie, en charge des constructions et de l'aménagement du territoire. Le projet pour le PAL était alors de reprendre les anciens PAL, qui étaient pour les trois anciennes communes récents, ce qui n'a pas été accepté par le canton. Jean-Michel a alors débiter le projet du nouveau PAL avec la commission d'aménagement en place à l'époque, PAL qui a été approuvé partiellement en 2011.

En 2011 Jean-Michel a décidé de quitter sa fonction de Conseiller communal.

En 2016 il a été réélu au sein du conseil communal, à charge des dicastères eau, épuration, collecteurs et endiguements. Le Président relève que Jean-Michel est un grand artisan des règlements communaux et qu'il a mené à bien les règlements présentés ce soir sur l'eau et de l'épuration. Durant cette législature, il a fait partie de la commission technique qui examine les dossier de construction, ainsi que de la commission pour la revitalisation du ruisseau de la Sionge. Il a aussi été très actif pour le sentier à Tire d'ailes, en tant que bénévole.

Le Président relève aussi, la balade du conseil communal organisée pour la première fois sur un week-end, avec les visites de l'usine Liebherr et le musée Tinguely à Bâles sur proposition de Jean-Michel.

Le Président relève la qualité de son travail, le soin et le respect de délais. Il souligne qu'on le regrette mais qu'on respecte sa décision.

Un cadeau est remis à Jean-Michel, ainsi qu'un bouquet de fleurs pour son épouse Lucienne.

Jean-Michel dit un merci à tous.

★ ★ ★ ★ ★

Plus aucune autre question n'est soulevée, M. le Président termine en remerciant en particulier Yasmina Savary, qui s'occupe du conseil de l'habitant.

La séance est levée à 22h00

Le Président souhaite bon vent à ses collègues pour cette législature.

Approuvé le :

La Secrétaire :



Le Syndic :